

Trouver la cause de la constipation accidentelle est chose facile; c'est d'après la connaissance de cette cause que l'on se règle pour établir un traitement.

Il est des cas où l'on doit s'abstenir de toute intervention; on sait quel est le danger des purgatifs administrés d'une façon intempestive dans l'appendicite, l'étranglement herniaire, l'occlusion intestinale, la péritonite. L'emploi des drastiques dans la colique saturnine était classique jusqu'à présent; on préfère aujourd'hui combattre le spasme intestinal, cause de la constipation chez les saturnins, par les moyens antispasmodiques: lavements chauds, belladone, antipyrine, etc...

Dans les maladies aiguës et dans les cas où la constipation résulte de troubles digestifs passagers, on doit au contraire combattre la constipation. Celle des maladies aiguës est justiciable de l'emploi des purgatifs salins et des lavements; celle qui est la conséquence d'une indigestion nécessite le même traitement.

Dans les cardiopathies à la période d'asystolie, etc., l'intervention doit être énergique; il faut avoir recours aux purgatifs drastiques.

Nous devons donc étudier à cette place les purgatifs salins et les drastiques.

Parmi les purgatifs salins, les sels de soude et de magnésie occupent le premier rang.

Les sels de soude fournissent un certain nombre de purgatifs: sulfate, tartrate, citrate, phosphate, etc... Le plus employé est le *sulfate de soude* dont la dose moyenne chez l'adulte est de 20 à 50 grammes que l'on fait prendre habituellement dans du bouillon aux herbes. Il détermine des selles séro-bilieuses, accompagnées de légères coliques qui se succèdent assez rapidement pendant quelques heures. Il est principalement indiqué dans l'embarras gastrique, la fièvre typhoïde. Il entre dans un certain nombre de purgations complexes et on l'associe parfois au tartre stibié:

Sulfate de soude . . . . .	50 grammes.
Tartre stibié . . . . .	5 centigrammes.

A prendre dans un demi-litre d'eau en plusieurs fois.

Cet éméto-cathartique est usité principalement dans les cas d'intoxication.

Le sulfate de soude s'administre aussi très souvent par la voie rectale, associé au séné:

Feuilles de séné . . . . .	15 grammes.
Sulfate de soude . . . . .	15 —
Eau bouillante . . . . .	500 —

(Lavement purgatif du Codex.)

Enfin, le sulfate de soude entre dans la composition d'un certain nombre d'eaux purgatives que nous indiquerons plus loin.

Le *phosphate de soude* a récemment été remis en honneur; on l'emploie à la dose de 50 à 60 grammes:

Phosphate de soude . . . . .	Q. variable.
Sirup de groseille . . . . .	50 grammes.
Eau . . . . .	200 —

Le tartrate de soude s'emploie sous forme de sel double de soude et de

potasse ou *sel de Seignette*, à la dose de 20 à 60 grammes, que l'on fait prendre dans du bouillon.

Les sels de magnésie sont d'un usage encore plus répandu que les sels de soude.

Avant de les indiquer, citons la *magnésie*, qui, employée souvent à petites doses, comme laxatif, peut être employée à titre purgatif.

La magnésie calcinée se donne chez l'adulte à la dose de 10 à 20 grammes, la magnésie blanche (hydrocarbonate de magnésie) aux mêmes doses. On peut user de la magnésie calcinée, granulée, dont la saveur est moins désagréable; quatre cuillerées à café sont nécessaires pour un effet purgatif.

Les deux sels de magnésie usités comme purgatifs sont le sulfate et le citrate. Le sulfate est celui qui possède les propriétés purgatives les plus sûres, mais son amertume le fait repousser par bien des malades, qui préfèrent prendre le citrate sous forme de limonade gazeuse.

Le *sulfate de magnésie* (sel d'Epsom), qui est le principe actif des eaux d'Epsom et de Sedlitz, s'emploie à la dose de 15 à 50 grammes.

Sulfate de magnésie . . . . .	50 grammes.
Sirup de cerise . . . . .	40 —
Eau . . . . .	100 —

A prendre en une fois.

Il se donne également en lavements, associé au séné:

Sulfate de magnésie . . . . .	15 grammes.
Séné . . . . .	15 —
Eau bouillante . . . . .	250 —

Pour un lavement.

L'eau de Sedlitz artificielle, qui est le mode d'administration habituel du sulfate de magnésie, s'emploie à la dose moyenne de deux verres; elle contient 50 grammes de sulfate de magnésie par litre.

Les limonades purgatives sont au *citrate* ou *tartrate de magnésie*; on prescrit une bouteille de limonade de 40 à 50 grammes de sel.

Les eaux minérales purgatives sont très nombreuses; elles se divisent en eaux sulfatées et chlorurées. Les sulfatées se divisent en sulfatées sodiques, sulfatées magnésiennes et sulfatées mixtes.

L'eau la plus riche en sulfate de soude est celle de *Rubinat* (Espagne), qui contient près de 100 grammes de sulfate par litre. La dose d'un verre à bordaux suffit habituellement. L'eau de *Carabaña* présente une composition analogue.

D'autres eaux contiennent encore du sulfate de soude, mais en faible quantité, et sont plutôt indiquées comme laxatives et comme modificatrices des fonctions gastriques ou hépatiques: telles sont celles de *Brides* (Savoie; température: 55 à 56 degrés), d'*Aulus* (Ariège); de *Marienbad* et de *Carlsbad* (Bohême), qui comprennent plusieurs sources chaudes et renferment un grand nombre de principes minéraux, parmi lesquels domine le sulfate de soude à la dose de 2 à 5 grammes par litre.